



INFORMATIONS VERNIER

ÉDITÉ PAR L'ADMINISTRATION MUNICIPALE

DÉCEMBRE 1991

FÊTES DE FIN D'ANNÉE

En raison des fêtes de fin d'année,
les BUREAUX et SERVICES DE L'ADMINISTRATION MUNICIPALE seront FERMÉS
du **LUNDI 23 DÉCEMBRE 1991 à 17 heures au JEUDI 2 JANVIER 1992 inclus**

Réouverture: **VENDREDI 3 JANVIER 1992 à 9 heures.**

En cas d'urgence: (décès, inhumation, naissance, etc.), téléphoner à:

M. Robert BORGIS, officier de l'état civil - Tél. **796 35 10**

ou

Madame Michèle MULLER, officier de l'état civil - Tél. **733 72 35** ou **44 75 97**

POLICE MUNICIPALE (en cas d'urgence)

Le 25 décembre (Noël) et le 1^{er} janvier (Nouvel-An) - Tél. **797 09 09**

En cas d'extrême urgence: Gendarmerie de Châtelaine - Tél. **796 25 11**

BIBLIOTHÈQUES MUNICIPALES

Fermées du **23 décembre 1991 au 6 janvier 1992**

SERVICE DE VOIRIE

La levée des **ORDURES MÉNAGÈRES** du mercredi **25 décembre (Noël)** est supprimée
et n'est pas remplacée. Levée normale le vendredi **27 décembre**.

La levée des **ORDURES MÉNAGÈRES** du mercredi **1^{er} janvier (Nouvel-An)** est supprimée
et n'est pas remplacée. Levée normale le vendredi **3 janvier**.

La levée des **OBJETS ENCOMBRANTS** (à l'exclusion des objets métalliques) et
des **SAPINS DE NOËL** aura lieu le **mardi 7 janvier 1992**.

Le ramassage des **OBJETS MÉTALLIQUES** (à l'exclusion de tout autre) aura lieu le **jeudi 9 janvier 1992**.

TRANSPORTS PUBLICS DE VERNIER

Mardi 24 décembre 1991 — Horaire du samedi

Mercredi 25 décembre 1991 (Noël) — Pas de service

Mardi 31 décembre 1991 — Dernier départ de Vernier: 12h55 / d'Aire: 13h05

Mercredi 1^{er} janvier 1992 (Nouvel-An) — Pas de service.

BUDGET 1992

- AUGMENTATION D'IMPOT EVITEE DE JUSTESSE
- LEGER RALENTISSEMENT DE LA PROGRESSION DES CHARGES DE FONCTIONNEMENT (correspond à l'inflation)
- GROS EFFORT POUR LIMITER L'ENDETTEMENT

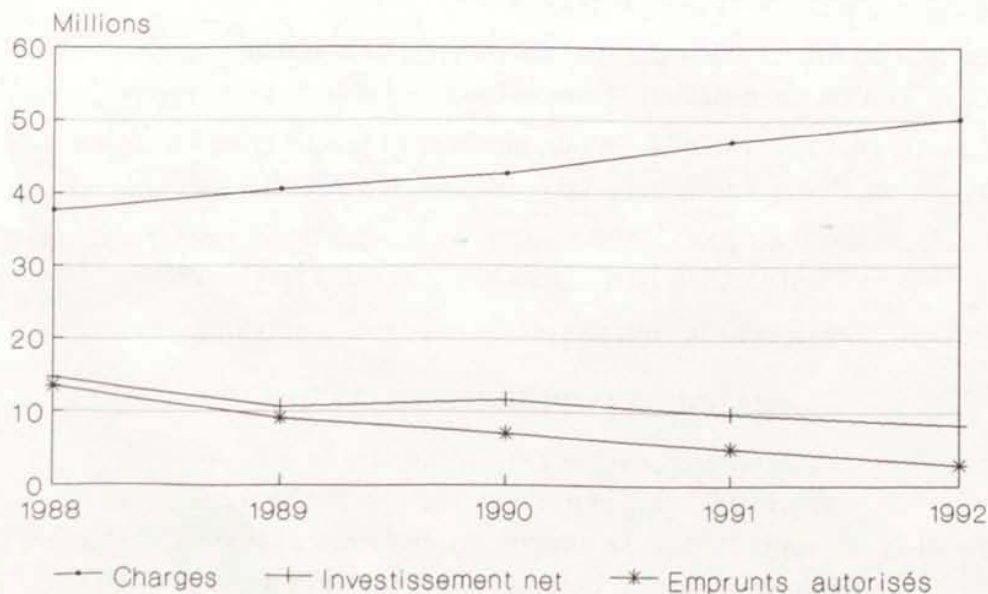
Le premier budget de la législature a été accepté par le Conseil municipal lors de sa séance du 19 novembre. Il tient compte du contexte économique général, de la situation au niveau de l'Etat de Genève, ainsi que des spécificités verniolanes.

Le but prioritaire a été atteint: IL N'Y AURA PAS D'AUGMENTATION DE L'IMPOT COMMUNAL EN 1992! Il restera donc au taux de 50 centimes additionnels. Le Conseil administratif tient à remercier les cadres et le personnel communal, mais aussi la population, pour l'effort et la compréhension dont il font preuve dans la situation actuelle de récession.

Voici quelques comparaisons entre les budgets de 1988 à 1992 (en millions de francs). La difficulté de comprimer les dépenses de fonctionnement, dont beaucoup échappent au contrôle des autorités communales, y apparaît clairement:

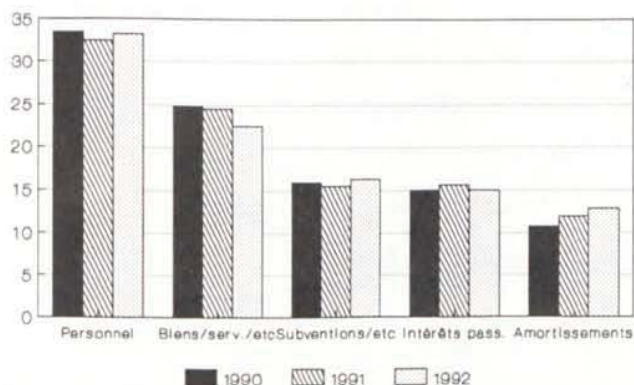
	1988	1989	1990	1991	1992
Total des dépenses	37,709	40,540	42,703	47,039	50,124
Investissements nets	14,644	10,736	11,707	9,786	8,341
Emprunts autorisés	13,500	9,100	7,100	5,002	2,894

EVOLUTION BUDGETAIRE

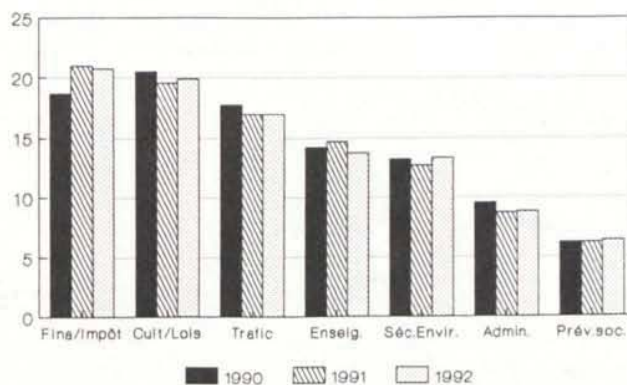


Voici trois graphiques comparatifs concernant les charges et des revenus des trois derniers budgets:

CHARGES PAR NATURE POURCENTAGES/CATEGORIE



CHARGES PAR FONCTIONS POURCENTAGES/CATEGORIE



Remarques concernant les Fonctions

Fina/Impôt = Finances/Impôts

Cult/Lois = Culture/Loisirs (Sport y compris)

Trafic = Routes, TPV

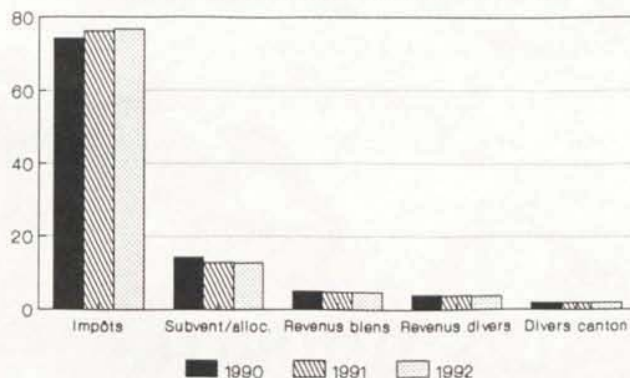
Enseig. = Enseignement (bâtiments, mobilier, cocierges, fêtes) et Formation

Séc/Envir = Sécurité/Protection de l'environnement (aussi: Etatcivil!)

Admin. = Administration générale

Prév.soc. = Prévoyance sociale

REVENUS PAR NATURE POURCENTAGES/CATEGORIE



Conclusion

Si la récession continue, le problème se posera de savoir si une diminution de certains services doit être envisagée ou si les contribuables seront d'accord d'ouvrir un peu plus leur porte monnaie!

Dès que le Compte rendu administratif et financier 1991 sera rédigé, un numéro spécial du bulletin «INFORMATIONS VERNIER» sera consacré aux résultats de l'exercice de cette année.

Vélocyclomoteurs: **DU NOUVEAU!**

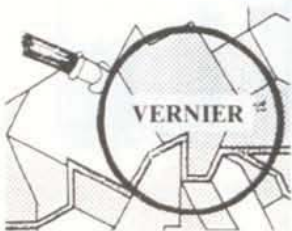
Dès le 1^{er} janvier 1992, le système de signe distinctif avec millésime est abandonné au profit de plaques millésimées et vignettes annuelles.

Cette solution, déjà appliquée dans de nombreux cantons suisses, a pour avantage de permettre aux détenteurs de cyclomoteurs de conserver, d'année en année, leur plaque de contrôle, seule la vignette collée sur cette plaque devant être remplacée chaque année.

POUR NOTRE COMMUNE la vente aura lieu, cette année, à la MAIRIE DE VERNIER et DANS LES POSTES DE POLICE MUNICIPALE DU LIGNON et DES AVANCHETS.

Pour obtenir cette plaque pour cyclomoteur, le détenteur devra **présenter obligatoirement**

- le permis de circulation du cyclomoteur concerné
et
- s'il s'agit d'une **personne physique**: le permis de conduire de la personne au nom de laquelle le cyclomoteur doit être immatriculé (permis de conduire jaune de cyclomoteur ou permis de conduire bleu).
- s'il s'agit d'une **entreprise**: l'extrait du Registre du commerce.
- s'il s'agit d'une **association ou fondation**: la copie des statuts.



SAVOIR... PARTICIPER

● Employés municipaux par 1.000 habitants

Vernier 5,3 — Lancy 6,7 — Onex 4,8 — Carouge 5,4 — Meyrin 8,3

● Rapport Dette/Recettes

Vernier 3 : 1 — Lancy 1,5 : 1 — Onex 2,7 : 1 — Carouge 0,7 : 1 — Meyrin 1,6 : 1

● Population canine à Vernier

Le nombre de chiens à Vernier se monte à **1.275**, ce qui représente le 9,4% du nombre total de chiens dans le canton de Genève.



**LES AUTORITÉS
DE LA COMMUNE DE VERNIER
VOUS PRÉSENTENT
LEURS MEILLEURS VOEUX
POUR LA NOUVELLE ANNÉE**

